

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 1^{er} mai 2017 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Daniel Lussier, maire.
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ;
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2, *arrivé à 19 h 30* ;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Est absent :

M. Daniel Laplante, conseiller n°4.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière ;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 2, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

TRIOMPHE DU CLEAN SNOWMOBILE CHALLENGE

Le conseil municipal félicite les trois récipiendaires sherringtonnois du prix pour le meilleur classement dans les catégories de motoneige à essence et à diesel lors d'une compétition tenue au Michigan où les étudiants devaient concevoir une motoneige plus respectueuse de l'environnement que les modèles actuellement sur le marché. Bravo à Guillaume Verner, Mathieu Verner et Julien Couture.

rés : 2017-05-069

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

rés : 2017-05-070

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
3 AVRIL 2017**

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017 soit accepté tel que lu.

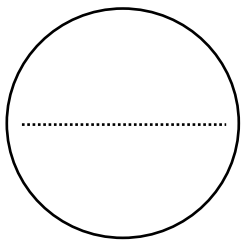
ADOPTÉE

rés : 2017-05-071

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU
1^{er} MAI 2017**

M. Daniel Lussier, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 1^{er} mai 2017. Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois d'avril 2017 soient acceptés au montant de **30 131,13 \$** et que les comptes à payer au 1^{er} mai 2017 soient acceptés au montant de **67 227,22 \$**.

ADOPTÉE



rés : 2017-05-072

**RÈGLEMENT N° 209-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209,
RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES
LOURDS – ADOPTION**

- Attendu l'article 291 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2) ;
- Attendu que le *Code municipal du Québec (Loi sur les cités et villes)* ainsi que le *Code de la sécurité routière* accordent aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements en matière de circulation des véhicules routiers ;
- Attendu que le conseil considère qu'il y a lieu d'intervenir afin d'assurer un certain degré de tranquillité et de quiétude dans certains secteurs de la municipalité ;
- Attendu que le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens de la municipalité que la circulation des véhicules lourds soit interdite sur certaines rues à vocation résidentielle du territoire ;
- Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 3 avril 2017 par Pierre Boisvert, conseiller ;
- Attendu que la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;
- Attendu que Daniel Lussier, président d'assemblée, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

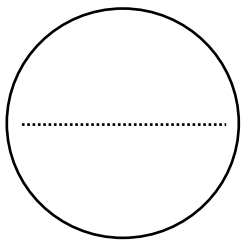
En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement que le *Règlement n° 209-2 modifiant le règlement 209, relatif à la circulation des camions et des véhicules lourds* soit adopté tel que rédigée.

ADOPTÉE

rés : 2017-05-073

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 310 SUR LES ENTENTES RELATIVES
À DES TRAVAUX MUNICIPAUX - ADOPTION ;**

- Attendu l'article 145.21 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19-1) permettant d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ainsi que sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux ;
- Attendu que ces dispositions permettent également d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement au paiement, par le requérant, d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par la demande de permis ou de certificat ;
- Attendu l'importance pour la Municipalité de voir au paiement par le requérant d'une contribution destinée à financer l'accroissement futur des services municipaux qui seront requis par le projet ;
- Attendu l'importance de prévoir des mécanismes souples, rapides et efficaces afin de permettre le développement de la



Municipalité en harmonie avec ses règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables ;

Attendu que la Municipalité désire contrôler de manière efficace les investissements portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, particulièrement quant à la qualité de ces travaux ;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 4 juillet 2016 par Monsieur Mauro Lando, conseiller ;

Attendu que la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Attendu que Daniel Lussier, président d'assemblée, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 18 mai 2017 ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement que le *Projet de Règlement n° 310 sur les ententes relatives à des travaux municipaux* soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

rés : 2017-05-074

PROJET DE RÈGLEMENT N° 308-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 308 DE ZONAGE - AVIS DE MOTION

Attendu que la municipalité a reçu une demande à l'effet de revoir les dispositions relatives aux bâtiments accessoires, et également, en ce qui concerne la problématique de la zone R-5 ;

Considérant qu'après analyse de cette demande, le conseil municipal est favorable à l'augmentation de bâtiments accessoires pour les terrains de plus de 2 500 mètres carrés et à la modification de la zone R-5 pour CR-5 ;

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* ;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 3 avril 2017 par Monsieur Mauro Lando, conseiller ;

Attendu que la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Attendu que Daniel Lussier, président d'assemblée, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

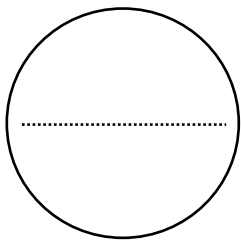
En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement que le *Projet de règlement numéro 308-1 modifiant le règlement numéro 308 sur le zonage* soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

rés : 2017-05-075

PROJET DE RÈGLEMENT N° 306-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 306 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS - AVIS DE MOTION

Considérant que la municipalité désire assujettir les zones R-4, R-18 et C-1, au règlement relatif aux usages conditionnels, afin d'autoriser sous certaines conditions, des usages du groupe résidentiel et du groupe public, soit des projets intégrés ;



- Considérant les dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* ;
- Attendu qu' un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 3 avril 2017 par Monsieur Pierre Boisvert, conseiller ;
- Attendu que la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;
- Attendu que Daniel Lussier, président d'assemblée, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que le *Projet de règlement numéro 306-1 modifiant le règlement numéro 306 relatif aux usages conditionnels* soit adopté tel que rédigée.

ADOPTÉE

rés : 2017-05-076

**RÉFECTION DE TROTTOIR ET CONSTRUCTION DE SENTIERS
POLYVALENTS, ROUTE 219 – AO-2017-0004 – ADJUDICATION DU
CONTRAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX**

- Considérant le projet de réfection de trottoir et de construction de sentiers polyvalents, Route 219 n° AO-2017-0003 ;
- Considérant la demande de prix n° AO-2017-0004 concernant le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet susmentionné ;
- Considérant que des offres de prix ont été transmises par GHD, Groupe ABS inc. et Somaltech inc ;
- Considérant la recommandation de M^e Raffaella Di Stasio et l'analyse de conformité des offres reçues ;

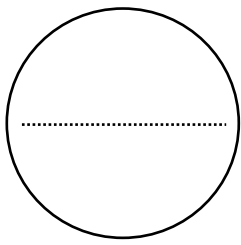
En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'adjuger le contrat pour le *Contrôle qualitatif des matériaux AO-2017-0004*, au *Groupe ABS inc.*, pour un montant de 10 458,13 \$, taxes incluses, puisque son offre est la plus basse et est conforme aux besoins de la municipalité, le tout, conditionnel à la réalisation des travaux de réfection de trottoir et construction de sentiers polyvalents, Route 219 (*ref : AO-2017-0003*).

ADOPTÉE

rés : 2017-05-077

**PROJET DE RÉFECTION DU TERRAIN DE BALLEES –
ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX
D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE**

- Attendu que dans le cadre de son projet de réfection du terrain de balles, la municipalité projette d'effectuer les travaux suivants :
- Deux tranchées longeant les poteaux de lumière au terrain de balles vers la cabane des compteurs ;
 - Passer de nouveaux fils dans des tuyaux adaptés aux normes du code des électriciens ;
 - Faire des travaux de remblai ;
 - Faire une sortie électrique dans la cabane des compteurs ;
 - Installer un boîtier électrique cadenassé ;
 - Et faire une troisième tranchée partant du centre multi-récréatif vers la cabane des compteurs pour faire une nouvelle entrée électrique ;



Considérant qu' une demande de prix concernant les travaux d'alimentation électrique a été réalisée par M. Sylvain Boucher auprès des Entreprises Tétreault Électrique inc., Contrôle Teck inc. et Priest ;

Considérant la recommandation de M. Sylvain Boucher et l'analyse de conformité des offres reçues ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'adjuger le contrat pour la réalisation des travaux électriques susmentionnés dans le cadre du projet de réfection du terrain de balle aux *Entreprises Tétreault Électrique inc.* pour un montant de 6 987,87 \$, plus taxes, et de leur adjuger également le contrat pour les travaux d'excavation reliés au projet pour un montant de 2 600 \$, plus taxes, puisque son offre est la plus basse et est conforme aux besoins de la municipalité.

ADOPTÉE

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS D'AVRIL 2017

Durant le mois d'avril 2017, l'Inspecteur de la municipalité n'a délivré aucun permis.

3	Nouvelle construction
1	Rénovation ou modification
3	Bâtiments accessoires
0	Clôture et haie
1	Installations sanitaires
0	Captage d'eau
0	Agrandissement
1	Démolition
1	Piscine/spa
0	Lotissement

RAPPORT DES INTERVENTIONS D'AVRIL 2017

M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service.

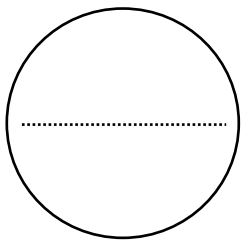
-Intervention Premier Répondant	9	-Alarme Incendie	1
-Entretien d'équipe	5	-Équipe de garde	5
-Inspection Vad	12	-Assistance à la police	1
-Accident de la route	3	-Appel Incendie	1
-Entraide	0	-Bénévolat	0
-Préventions résidentielles	0	-Formation	1
-Prévention risque élevé	13	-Garde interne	0

DÉMISSION DE M. PIERRE BERTRAND AU POSTE DE POMPIER VOLONTAIRE

M. Daniel Lussier dépose la lettre de démission du poste pompier volontaire de M. Pierre Bertrand datée du 4 avril 2017. Celle-ci est applicable depuis le 30 avril 2017.

DÉMISSION DE MME CAROLINE FECTEAU AU POSTE DE POMPIER VOLONTAIRE

M. Daniel Lussier dépose la lettre de démission du poste pompier volontaire de Mme Caroline Fecteau datée du 26 avril 2017. Celle-ci est applicable depuis le 25 avril 2017.



rés : 2017-05-078

EMBAUCHE DE MADAME STÉPHANIE TREMBLAY AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE – MADA & ARCHIVES POUR L'EMPLOI D'ÉTÉ ÉTUDIANT ESTIVAL 2017

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement :

- d'embaucher Madame Stéphanie Tremblay au poste d'Adjointe administrative – MADA & archives, et ce, dès le 22 mai 2017 et jusqu'au 18 août 2017, avec la possibilité de prolonger cette période au 25 août 2017 selon la disponibilité de l'étudiant ;
- d'autoriser M^e Raffaella Di Stasio à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant ;
- d'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par la Direction générale.

ADOPTÉE

rés : 2017-05-079

AMENDEMENT N° A2017-J.T.-001

Il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement :

- d'accepter l'amendement au contrat de travail de M. Jacques Tremblay, Secrétaire-trésorier adjoint, n° A2017-J.T.-001 ;
- d'autoriser M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ledit amendement.

ADOPTÉE

rés : 2017-05-080

SÉCURITÉ POUR L'ÉVÉNEMENT DE LA ST-JEAN À SHERRINGTON

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'accepter la proposition de services de sécurité du Groupe Sécurité C.L.B. Inc. datée du 11 avril 2017 pour l'événement du 17 juin prochain pour 6 agents de sécurité et 6 radios portatives pour un montant de 1 746 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

MUSIQUE POUR L'ÉVÉNEMENT DE LA ST-JEAN À SHERRINGTON

Ce point est reporté à une séance subséquente.

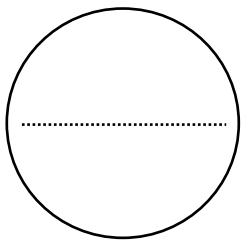
Nota : Mme Isabelle Leduc, conseillère n° 2, arrive à 19 h 30.

rés : 2017-05-081

5^E PARTICIPATION AU 1000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE DE M. STÉPHANE BILLETTE – DEMANDE DE DON

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'offrir un don de 100 \$ à M. Stéphane Billette, député de Huntingdon, pour sa 5^e participation au 1000 km du grand défi Pierre Lavoie les 15, 16, 17 et 18 juin prochains.

ADOPTÉE



MOTION DE FÉLICITATIONS – TRAVAUX PUBLICS

M. Daniel Lussier félicite M. Sylvain Boucher et M. Jonathan Beauvais pour leur travail exceptionnel portant sur l'entretien du réseau sanitaire municipal durant le mois d'avril. Jour et nuit, ces employés ont dû compenser pour des bris du réseau sur une période de quelques jours.

MOTION DE FÉLICITATIONS – BIBLIOTHÈQUE

M. Daniel Lussier félicite les bénévoles de la bibliothèque pour le nombre incalculable d'heures qu'ils passent à s'occuper de notre bibliothèque qui est devenue un modèle dans le Réseau Biblio.

GRANDE CORVÉE ET CUEILLETTE DES BRANCHES ET DES FEUILLES

M. Daniel Lussier rappelle aux gens dans la salle que le samedi 6 mai prochain, une grande corvée municipale se tiendra dès 9 h à la municipalité et qu'une cueillette des branches et des feuilles sera effectuée entre 7 h et 12 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jonathan Beaugrand-Champagne dépose une demande d'intervention au conseil pour les nuisances occasionnées par les travaux sur un terrain situé au Canton d'Hemmingford pour lequel des désagréments sont subis par les voisins. La demande comporte une trentaine de signatures. M. Lussier l'informe que le dossier est déjà en cours d'analyse et qu'un plan d'action est en œuvre.

rés : 2017-05-083

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 50 sur une proposition de Louise Lussier, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Daniel Lussier,
Maire

M^e Raffaella Di Stasio,
Directrice générale & Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2017.